



No de résolution  
ou annotation

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Deux citoyens demandent d'être entendus :

- .- M. Richard Favreau
- .- M. Gérard Lachapelle

-----  
**COMMUNICATIONS AU PUBLIC**

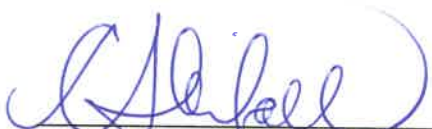
55-02-17

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20 h 19.

ADOPTÉE

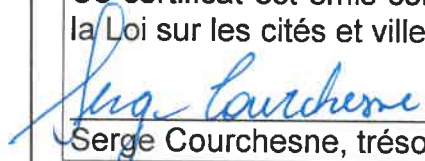
  
MME JOCELYNE BROSSARD  
MAIRESSE SUPPLÉANTE

  
ME CAROLINE THIBAUT  
GREFFIÈRE

Ce 15 février 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 février 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**Le 21 février 2017**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi vingt-et-unième jour du mois de février deux-mille-dix-sept** (2017), à 16 h 45, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers, Jocelyne Brossard, Louise Cormier et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevette, directrice générale, Me Caroline Thibault, OMA, greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, trésorier sont également présents.

Messieurs les conseillers Daniel Lamanque, Martin Gélinas et Michel Béland sont absents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :



No de résolution  
ou annotation

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Permanence d'une technicienne en comptabilité
3. Octroi de contrat pour la réfection de l'hôtel de ville
4. Appel d'offres – SI17SFA05 – Fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (Primary Rate Interface – PRC, lignes analogiques traditionnelles et SIP (Session initiation protocol))
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance

**56-02-17**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

**57-02-17**

### **PERMANENCE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT la date d'embauche de Ligia Cercel;

CONSIDÉRANT que la période de probation pour le statut d'employé permanent est de six (6) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la coordonnatrice des services administratifs et assistante-trésorière;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'accorder à Ligia Cercel, le statut d'employé permanent à titre de technicienne en comptabilité, à compter du 12 mars 2017, soit à la fin de ladite période de probation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**58-02-17**

### **OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 15 février 2017;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Belfor inc.;

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de réfection de l'hôtel de Ville à Construction Belfor Inc. au montant de 2 447 369.54 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement de ce projet se fasse de la façon suivante:

- Subvention du programme TECQ
- Règlement parapluie (no 794-16) 2016
- Fonds de roulement pour la génératrice
- Règlement parapluie (no 808-16) 2017



No de résolution  
ou annotation

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

59-02-17

**APPEL D'OFFRES SI17SFA05 - FOURNITURE DE LIGNES TRADITIONNELLES À COMMUTATION DE CIRCUITS (PRIMARY RATE INTERFACE - PRV, LIGNES ANALOGIQUES TRADITIONNELLES ET SIP (SESSION INITIATION PROTOCOL))**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 15 février 2017;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Bell Canada;

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (Primary Rate Interface - PRV, lignes analogiques traditionnelles et SIP (Session initiation protocol) à Bell Canada au montant de 47 530.67 \$ toutes taxes incluses, pour une durée de cinq ans.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.


60-02-17

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h50.

ADOPTÉE

  
MME JOCELYNE BROSSARD  
MAIRESSE SUPPLÉANTE

  
ME CAROLINE THIBAUT  
GREFFIÈRE

Ce 22 février 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 février 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier